

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2476

7 octobre 2013

SOMMAIRE

Cool-Boules, S.A.	118848	Société Européenne d'Isolation	118807
Credimmo Corp S.à r.l.	118848	Stalban S.A.	118808
EPF Richmond Riverside S.à r.l.	118805	Start People H.R Solutions S.A.	118805
evoXchange S.A.	118842	Tabua Holding S.A.	118806
Globe Express Services	118848	TAMWEELVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l.	118804
Gohu S.A.	118827	TCH Holding S. à r. l.	118804
GSMP V Onshore S.à r.l.	118845	Technoblue Holding S.A.	118808
Hurran Holding	118829	THB JV S.à r.l.	118808
Integra Consultancy Services S.A.	118840	Torp S.A.	118809
Ispat Inland S.A.	118834	Transferon License & Finance S.A.	118810
Ispat Inland S.à r.l.	118834	Transferon License & Finance S.A.	118806
LIC II Luxembourg	118832	Translogistic S.A.	118810
Mifra Investments S.A.	118802	Translux Participation S.A.	118808
Mitotech S.A.	118811	Treningen Participations S.A.	118809
Mobilized Ventures S.A.	118842	Tresfin Holding S.A.	118811
MPK Invest S.à r.l.	118845	Tresfin Holding S.A.	118811
Oceal Ressources Humaines S.à r.l.	118802	Trident Corporate Services (Luxembourg)	118809
Overseas Management Company (Luxem- bourg) S.à r.l.	118803	Ubik Luxembourg S.A.	118810
Pan Atlantic Shipping Group S.A.	118803	Uno S.A.	118802
Pan Atlantic Shipping Group S.A.	118803	USG Innotiv S.A.	118812
Prime Solutions Partners S.à r.l.	118804	Valve Sound S.A.	118813
Princesse S.à r.l.	118802	VATit Group S.à r.l.	118812
QCNS Cruise Europe S.A.	118803	VATit (Luxembourg) S.à r.l.	118808
Rakuten Europe S.à r.l.	118804	Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l.	118807
Ramblin S.A.	118804	Vector Cambium (Lux) 2, S.à r.l.	118812
SDA.Lux S.A.	118802	Vector Cambium (Lux) 3, S.à r.l.	118812
SFLW S.A.	118805	Vector Tidel (Lux) 1, S.à r.l.	118809
SHCO 14 S.à r.l.	118806	Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l.	118810
Simon & Samson S.à r.l.	118805	Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l.	118811
Simon & Samson S.à r.l.	118806		
Simon & Samson S.à r.l.	118803		
Simon & Samson S.à r.l.	118807		
Smart City S.A.	118807		

Mifra Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 145.769.

Par la présente, nous vous informons que nous dénonçons, avec effet immédiat, le siège social de la société de droit luxembourgeois MIFRA INVESTMENTS S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B145769.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Luxembourg International Consulting

Signatures

Référence de publication: 2013116841/12.

(130141606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Oceal Ressources Humaines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.382.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/08/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013116868/12.

(130141822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Princesse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2662 Luxembourg, 3, rue Henri Vannerus.

R.C.S. Luxembourg B 148.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116885/10.

(130141537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

SDA.Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.391.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116949/9.

(130141995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Uno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.477.

EXTRAIT

Il y a lieu de lire que l'adresse de l'administrateur Madame Christiane Maret est avenue Mon-Repos 24, 1005 Lausanne, Suisse et non pas 43, avenue C.F. Ramuz à 1001 Lausanne, Suisse.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013117022/11.

(130141476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Overseas Management Company (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 51.132.

—
EXTRAIT

En date du 10 août 2013 les modifications suivantes ont été prises,

Le siège social de la société est transféré au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013116875/12.

(130141776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Pan Atlantic Shipping Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.043.

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant qu'Administrateur de catégorie B de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Olivier LIEGEOIS.

Référence de publication: 2013116889/10.

(130141768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Pan Atlantic Shipping Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.043.

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant qu'Administrateur de catégorie B de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Patrick MOINET.

Référence de publication: 2013116890/10.

(130141768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

QCNS Cruise Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116900/10.

(130141719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Simon & Samson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82A, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 56.866.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1997 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013116958/12.

(130141733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Prime Solutions Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 144.448.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013

Les Associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013116898/13.

(130142051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

—
EXTRAIT

En date du 9 août 2013 les modifications suivantes ont été prises,

Rectification du nom et prénom du gérant-technique, Monsieur Kenji HIROSE, demeurant professionnellement à Shingawa Seaside Rakuten Tower, 4-12-1, Higashi-shinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo, Japan 140-0002.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013116914/13.

(130141677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Ramblin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3340 Huncherange, 49, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.553.

—
Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116922/10.

(130142178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

TAMWELVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.372.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116998/9.

(130141472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

TCH Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.140.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117001/9.

(130142084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

SFLW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 115.311.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2013116955/13.

(130141938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

EPF Richmond Riverside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 134.038.

Extrait de résolution de l'assemblée générale annuelle ordinaire tenue le 09 juillet 2013

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2013.

SHALMANASER S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2013116956/14.

(130141980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Simon & Samson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82A, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 56.866.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013116959/12.

(130141735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Start People H.R Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 79.817.

Les comptes annuels pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/06/2013.

startpeople H.R solutions

18, rue Glesener - L1630 Luxembourg

Xavier Kieffer

Managing Director

Référence de publication: 2013116973/15.

(130141707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

SHCO 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.528.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination et forme juridique de l'associé unique, et ce avec effet au 25 juillet 2012:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123, et ayant un capital social de 1,100,000,- EUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013116957/17.

(130142058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Tabua Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.588.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

—
Par jugement du 7 février 2013, sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- la société anonyme TABUA HOLDING S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, dénoncé le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Bénédicte DAOÛT-FEUERBACH

Le liquidateur

Référence de publication: 2013116997/15.

(130141660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Simon & Samson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82A, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 56.866.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 1999 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013116960/12.

(130141745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Transferon License & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 60.905.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013117012/10.

(130142190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Simon & Samson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82A, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 56.866.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013116961/12.

(130141748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Smart City S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 79.645.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Août 2013.

Smart City SA

Un mandataire

Référence de publication: 2013116962/12.

(130142041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Société Européenne d'Isolation, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.681.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 7 février 2013, sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de:

- la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE D'ISOLATION S.A., avec siège social à L-2149 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, dénoncé le 15 juillet 2008,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Bénédicte DAOÛT-FEUEBACH

Le liquidateur

Référence de publication: 2013116964/16.

(130141656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.782.

Veillez prendre note que l'adresse du gérant VECTOR CAPITAL IV INTERNATIONAL, L.P. est désormais la suivante: Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117025/14.

(130142086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Stalban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 38.221.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2012 a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Administrateur, Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2013116971/12.

(130141784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Technoblu Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 73.187.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECHNOBLUE HOLDING S.A.
Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013117008/12.

(130141878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

THB JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117009/9.

(130141470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Translux Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 65.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117014/10.

(130141509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

VATit (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 136.565.

Il résulte des résolutions prises en date du 1^{er} août 2013 que le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2013 de L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch à L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013117037/11.

(130141608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Signature.

Torp S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 14, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 76.775.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour TORP S.A.

Référence de publication: 2013117010/17.

(130141738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Treningen Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.028.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATIONPar jugement du 7 février 2013, sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- la société anonyme TRENINGEN PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, dénoncé le 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Bénédicte DAOÛT-FEUEBACH

Le liquidateur

Référence de publication: 2013117015/15.

(130141662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Trident Corporate Services (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 148.334.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117018/9.

(130142193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Vector Tidel (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.040.

—
Veillez prendre note que l'adresse du gérant Vector Capital IV International LP est désormais la suivante: Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Vector Tidel (Lux) 1, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117031/13.

(130142008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Translogistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 53.188.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 10 janvier 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif, les opérations de liquidation de la société anonyme TRANSLOGISTIC S.A., n° RCSL: B 53.188, avec siège social à Luxembourg, 257, route d'Esch, mais de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge de la société, sinon en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Bénédicte Daoût-Feuerbach
Le liquidateur

Référence de publication: 2013117013/17.

(130141672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Transferon License & Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.757.815,46.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 60.905.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour TRANSFERON LICENSE & FINANCE S.A.

Référence de publication: 2013117011/17.

(130141737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 149.147.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117043/10.

(130141862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Ubik Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 95.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117020/10.

(130141506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Whirlpool Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 149.147.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117044/10.

(130141863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Tresfin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.096.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 août 2013

Monsieur DONATI Régis est renommé administrateur et Président du Conseil d'administration.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
TRESFIN HOLDING S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2013117016/16.

(130141875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Tresfin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.096.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRESFIN HOLDING S.A.
Régis DONATI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013117017/12.

(130141879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Mitotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 149.129.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 4 juillet 2013, il a été décidé de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme, ayant son siège social au L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé, son mandat viendra à échéance en 2014.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour: MITOTECH S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Johanna Tenebay / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013117468/16.

(130142298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

USG Innotiv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 50.862.

Les comptes annuels pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/06/2013.

USG INNOTIV S.A.

9, rue Schiller

L-2519 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013117023/15.

(130141774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Vector Cambium (Lux) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.821.

Veillez prendre note que l'adresse du gérant VECTOR CAPITAL IV INTERNATIONAL, L.P. est désormais la suivante: Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Vector Cambium (Lux) 2, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117026/14.

(130142099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Vector Cambium (Lux) 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.781.

Veillez prendre note que l'adresse du gérant VECTOR CAPITAL IV INTERNATIONAL, L.P. est désormais la suivante: Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Vector Cambium (Lux) 3, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117027/14.

(130142114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

VATit Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 136.564.

Il résulte des résolutions prises en date du 1^{er} août 2013 que le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2013 de L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch à L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013117038/11.

(130141681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Valve Sound S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18-20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 169.790.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of September.

Before Us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of "VALVE SOUND S.A.", R.C.S Number B 169.790, with its registered office at 18-20, rue Glesener, in L-1630 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 24th May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1891 of July 30th, 2012. The Articles of Incorporation have not been amended since.

The meeting begins with M. Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Irena COLAMONICO, private employee, with same professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, M. Matteo BERLOFFA-SPADAFORA, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 31,000 (thirty-one thousand) shares representing the total issued share capital are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The appearing party acknowledges that no convertible loans or bonds have been issued by the company.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Full payment of the remaining 3/4 of the unpaid share capital of the company through the payment of additional funds by the shareholders of the amount of twenty-three thousand and two hundred and fifty Euro (EUR 23,250.-);

2. Restatement of the articles of incorporation in English followed by a French version, being understood that the English language will be the prevailing language, without however changing neither the name, neither the capital, neither the closing date of the accounting period nor the date of the annual general meeting,

but changing the corporate object clause which shall state as follows.

"The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

In general, the Company may carry out any transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The object of the Company can be also to carry out, in the Grand Duchy and abroad, the following professional services and providing all related or complementary services:

1. To purchase or otherwise acquire or obtain or take a license and hold, use, develop, protect, sell, license, sublicense or otherwise dispose of, or deal with patents, patents rights, licenses, "brevets d'invention", copyrights, designs, trademarks, secret processes, know-how, protections, concessions and inventions and any interest therein;

2. To offer a full range of on-line services which, among others, include: tracking, editing, mixing and mastering of audio-tracks in order to produce recordings, primarily upon demand of third parties;

3. To sell or license master recordings for the purpose of synchronization to independent film producers, licensing companies or other companies that seek music, songs and/or jingles for films, video-games or other similar purposes;
4. To offer any further service, in addition to the ones mentioned above, that are listed on the Company's website;
5. To create any website and/or any internet support to perform the purpose of the Company;
6. To act with any bank in order to put in place a process of payment on internet for the purpose of the Company;
7. To carry on business as a company holding intellectual property, undertaking research and development of inventions, copyrights, patents and to grant rights, privileges and licenses in respect of same;
8. To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
9. To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates) as well as other support services to those Affiliates;
10. To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
11. To carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of the purposes and generally exercise any operation it deems useful for the realization and development of its object; and
12. Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them."

3. To fix at one the number of directors and re-appointment of Mister Matteo BERLOFFA SPADAFORA, residing at 18-20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as sole director of the Company;
4. Granting to the sole director the power to delegate the daily management to one or more substitutes;
5. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting states that consequently to the additional payment by the shareholders of the remaining 3/4 of the unpaid share capital of the company, amounting to twenty-three thousand two hundred and fifty Euro (EUR 23,250.-), the actual share capital of the company of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is fully paid in.

Proof of such payment by the subscriber to the Company has been given to the undersigned Notary by a blocking certificate.

Second resolution

The General Meeting acknowledges that the company has not issued any convertible bonds or loans and resolves to restate the articles of incorporation in English followed by a French version, being understood that the English language will be the prevailing language, without however changing neither the name, neither the capital, neither the closing date of the accounting period nor the date of the annual general meeting,

but changing the corporate object clause which shall state as follows.

"The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

In general, the Company may carry out any transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The object of the Company can be also to carry out, in the Grand Duchy and abroad, the following professional services and providing all related or complementary services:

1. To purchase or otherwise acquire or obtain or take a license and hold, use, develop, protect, sell, license, sublicense or otherwise dispose of, or deal with patents, patents rights, licenses, «brevets d'invention», copyrights, designs, trademarks, secret processes, know-how, protections, concessions and inventions and any interest therein;
2. To offer a full range of on-line services which, among others, include: tracking, editing, mixing and mastering of audio-tracks in order to produce recordings, primarily upon demand of third parties;

3. To sell or license master recordings for the purpose of synchronization to independent film producers, licensing companies or other companies that seek music, songs and/or jingles for films, video-games or other similar purposes;
4. To offer any further service, in addition to the ones mentioned above, that are listed on the Company's website;
5. To create any website and/or any internet support to perform the purpose of the Company;
6. To act with any bank in order to put in place a process of payment on internet for the purpose of the Company;
7. To carry on business as a company holding intellectual property, undertaking research and development of inventions, copyrights, patents and to grant rights, privileges and licenses in respect of same;
8. To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
9. To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates) as well as other support services to those Affiliates;
10. To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
11. To carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of the purposes and generally exercise any operation it deems useful for the realization and development of its object; and
12. Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them."

Third resolution

The General Meeting resolves that the restated Articles of Incorporation will henceforth read as follows in its English version:

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of VALVE SOUND S.A. (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

In general, the Company may carry out any transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The object of the Company can be also to carry out, in the Grand Duchy and abroad, the following professional services and providing all related or complementary services:

1. To purchase or otherwise acquire or obtain or take a license and hold, use, develop, protect, sell, license, sublicense or otherwise dispose of, or deal with patents, patents rights, licenses, «brevets d'invention», copyrights, designs, trademarks, secret processes, know-how, protections, concessions and inventions and any interest therein;
2. To offer a full range of on-line services which, among others, include: tracking, editing, mixing and mastering of audio-tracks in order to produce recordings, primarily upon demand of third parties;
3. To sell or license master recordings for the purpose of synchronization to independent film producers, licensing companies or other companies that seek music, songs and/or jingles for films, video-games or other similar purposes;

4. To offer any further service, in addition to the ones mentioned above, that are listed on the Company's website;
5. To create any website and/or any internet support to perform the purpose of the Company;
6. To act with any bank in order to put in place a process of payment on internet for the purpose of the Company;
7. To carry on business as a company holding intellectual property, undertaking research and development of inventions, copyrights, patents and to grant rights, privileges and licenses in respect of same;
8. To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
9. To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates) as well as other support services to those Affiliates;
10. To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
11. To carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of the purposes and generally exercise any operation it deems useful for the realization and development of its object; and
12. Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 The Shares of the Company shall be issued in registered form or in the form of bearer shares. The bearer shares are allowed.

7.2 The shares may be created in unit securities or certificates representing several shares.

7.3 In the event of a capital increase, the rights attached to the new shares will be the same as those granted by the old shares.

7.4 The Company or the person(s) designated by the Company to keep the register of Shares as described in this section 7 is/are not permitted to enter in the share register a transfer from in violation of the provisions or without respect to the conditions laid down in Article 8.

Art. 8. Sole director. Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional Shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Board of Directors.

9.1 The Company shall be managed by a sole director (the "Director") or by a board of directors (the "Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the "Directors").

9.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

9.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

9.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

9.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman») at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the “Secretary”), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 10.6 and 10.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

10.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

10.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

11.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

11.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 12. Powers of the Board of Directors.

12.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

12.2 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Corporate Signature.

13.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

13.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 14. Delegation of Powers.

14.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors is subject to the prior authorization of the General Meeting of Shareholders. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 15. Conflict of Interest.

15.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

15.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 16. General Meeting of Shareholders.

General Meeting of Shareholders

16.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

16.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

16.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors. Shareholders representing one fifth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholders.

16.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

16.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

16.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

16.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

16.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

16.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

16.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

16.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

16.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

16.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 17. Auditors.

17.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 18. Financial Year.

18.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

18.2 The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

18.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

18.4 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 19. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

19.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital

19.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per art. 19.2 above, is attributed to the shareholders.

19.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends.

Art. 20. Dissolution and Liquidation of the Company.

20.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

20.2 The Board of Directors shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorized to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors.

20.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

20.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

20.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 21. Amendments to the Articles of Incorporation.

21.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 22. Applicable Law.

22.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 23. Language.

23.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.”

Fourth resolution

The General Meeting resolves to fix at one the number of directors and to re-appoint Mister Matteo BERLOFFA SPADAFORA, residing at 18-20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as sole director of the Company until the annual general meeting of the year 2019.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to Grant to the sole director the power to delegate the daily management to one or more substitutes.

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of differences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize septembre.

Par-devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme VALVE SOUND S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 18-20, rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 169.790, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1891 du 30 juillet 2012. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Matteo BERLOFFA-SPADAFORA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant dûment constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il appert de la liste de présence que les 31.000 (trente et une mille) actions représentant l'intégralité du capital social émis et libéré sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

1. Libération intégrale des 3/4 subsistants de la partie impayée du capital social par le versement additionnel de fonds d'un montant de vingt-trois mille deux cent cinquante Euros (EUR 23.250,-) par l'actionnaire unique;

2. Refonte totale des statuts en anglais, suivis d'une version française, étant entendu que la langue anglaise restera la langue prépondérante, sans toutefois changer ni le nom, ni le capital social, ni la date de clôture de l'exercice social ni la date de l'assemblée générale annuelle,

mais en changeant l'objet social pour lui donner le libellé suivant:

«L'objectif de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute publiques ou une entité privée que ce soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que par voie d'offre publique. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et / ou émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Il peut également accorder des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre nantir, transférer, grever ou autrement créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs.

En général, la Société pourra effectuer toutes opérations, prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles de promouvoir leur développement.

L'objet de la Société peut être également de réaliser, au Grand-Duché et à l'étranger, les services professionnels suivants et de fournir tous les services connexes ou complémentaires:

1. Pour acheter ou autrement acquérir ou obtenir ou prendre une licence et détenir, utiliser, développer, protéger, vendre, céder sous licence ou autrement aliéner, ou de traiter avec les brevets, les droits des brevets, licences, «Brevets d'invention», droits d'auteur, modèles, marques, procédés secrets, de savoir-faire, des protections, des concessions et des inventions et tout intérêt y afférent;

2. Afin d'offrir une gamme complète de services en ligne qui, entre autres, comprennent: le suivi, l'édition, le mixage et le mastering de trackrecords afin de produire des enregistrements, principalement à la demande de tiers;

3. Pour vendre ou une licence enregistrements originaux à des fins de synchronisation pour les producteurs de films indépendants, des sociétés de licence ou d'autres sociétés qui cherchent la musique, des chansons et / ou des jingles pour des films, des jeux vidéo ou à d'autres fins similaires;

4. Afin d'offrir un service supplémentaire, en plus de ceux mentionnés ci-dessus, qui sont répertoriés sur le site Web de la Société;

5. Pour créer un site Web et / ou tout support internet pour effectuer l'objectif de la Société;

6. Pour agir avec une banque afin de mettre en place un processus de paiement sur internet dans l'objectif de la Société;

7. Pour réaliser les activités en qualité de société holding de propriété intellectuelle, d'entreprendre des recherches et le développement des inventions, droits d'auteur, brevets et à accorder des droits, privilèges et licences à l'égard de la même;

8. Pour conclure, assister ou participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

9. Pour octroyer à toute société holding, filiale ou filiale, ou toute autre société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliés») tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même dans faveur d'un prêteur tiers des affiliés) ainsi que d'autres services de soutien aux personnes affiliées;

10. Pour emprunter et lever des fonds de quelque manière et pour garantir le remboursement de toute somme empruntée;

11. Pour réaliser les activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement des objectifs et exercer généralement toute opération qu'elle juge utile à la réalisation et au développement de son objet, et

12. Généralement de faire toutes les autres choses qui peuvent apparaître à la Société d'être accessoires ou favorables à la réalisation des objets ci-dessus ou aucune d'elles.»

3. Fixation à un du nombre d'administrateurs et nomination de Monsieur Matteo BERLOFFA SPADAFORA, demeurant à 18-20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur unique de la Société;

4. Autorisation à accorder à l'administrateur de déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes;

5. Divers.

L'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée Générale constate que suite au paiement additionnel par l'actionnaire unique des 3/4 subsistants du capital social non libéré de la Société, s'élevant à la somme de vingt-trois mille deux cent cinquante Euros (EUR 23.250,-), le capital social de la société s'élevant à la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est intégralement libéré.

La preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat de blocage.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale constate expressément que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire et décide de procéder à la refonte des statuts qui seront rédigés en anglais suivi d'une version française, étant entendu que la langue anglaise sera la langue prépondérante, sans toutefois changer ni le nom, ni le capital social, ni la date de clôture de l'exercice social ni la date de l'assemblée générale annuelle,

mais en changeant l'objet social pour lui donner le libellé suivant:

«L'objectif de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute publiques ou une entité privée que ce soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que par voie d'offre publique. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et / ou émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Il peut également accorder des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre nantir, transférer, grever ou autrement créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs.

En général, la Société pourra effectuer toutes opérations, prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles de promouvoir leur développement.

L'objet de la Société peut être également de réaliser, au Grand-Duché et à l'étranger, les services professionnels suivants et de fournir tous les services connexes ou complémentaires:

1. Pour acheter ou autrement acquérir ou obtenir ou prendre une licence et détenir, utiliser, développer, protéger, vendre, céder sous licence ou autrement aliéner, ou de traiter avec les brevets, les droits des brevets, licences, «Brevets d'invention», droits d'auteur, modèles, marques, procédés secrets, de savoir-faire, des protections, des concessions et des inventions et tout intérêt y afférent;

2. Afin d'offrir une gamme complète de services en ligne qui, entre autres, comprennent: le suivi, l'édition, le mixage et le mastering de trackrecords afin de produire des enregistrements, principalement à la demande de tiers;

3. Pour vendre ou une licence enregistrements originaux à des fins de synchronisation pour les producteurs de films indépendants, des sociétés de licence ou d'autres sociétés qui cherchent la musique, des chansons et / ou des jingles pour des films, des jeux vidéo ou à d'autres fins similaires;

4. Afin d'offrir un service supplémentaire, en plus de ceux mentionnés ci-dessus, qui sont répertoriés sur le site Web de la Société;
5. Pour créer un site Web et / ou tout support internet pour effectuer l'objectif de la Société;
6. Pour agir avec une banque afin de mettre en place un processus de paiement sur internet dans l'objectif de la Société;
7. Pour réaliser les activités en qualité de société holding de propriété intellectuelle, d'entreprendre des recherches et le développement des inventions, droits d'auteur, brevets et à accorder des droits, privilèges et licences à l'égard de la même;
8. Pour conclure, assister ou participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
9. Pour octroyer à toute société holding, filiale ou filiale, ou toute autre société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliés») tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même dans faveur d'un prêteur tiers des affiliés) ainsi que d'autres services de soutien aux personnes affiliées;
10. Pour emprunter et lever des fonds de quelque manière et pour garantir le remboursement de toute somme empruntée;
11. Pour réaliser les activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement des objectifs et exercer généralement toute opération qu'elle juge utile à la réalisation et au développement de son objet, et
12. Généralement de faire toutes les autres choses qui peuvent apparaître à la Société d'être accessoires ou favorables à la réalisation des objets ci-dessus ou aucune d'elles.»

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la refonte des statuts de la société qui dorénavant auront la teneur suivante dans leur version française:

« Art. 1^{er}. Dénomination sociale.

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination VALVE SOUND S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. L'objectif de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute publiques ou une entité privée que ce soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que par voie d'offre publique. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et / ou émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Il peut également accorder des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre nantir, transférer, grever ou autrement créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs.

En général, la Société pourra effectuer toutes opérations, prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles de promouvoir leur développement.

L'objet de la Société peut être également de réaliser, au Grand-Duché et à l'étranger, les services professionnels suivants et de fournir tous les services connexes ou complémentaires:

1. Pour acheter ou autrement acquérir ou obtenir ou prendre une licence et détenir, utiliser, développer, protéger, vendre, céder sous licence ou autrement aliéner, ou de traiter avec les brevets, les droits des brevets, licences, «Brevets d'invention», droits d'auteur, modèles, marques, procédés secrets, de savoir-faire, des protections, des concessions et des inventions et tout intérêt y afférent;

2. Afin d'offrir une gamme complète de services en ligne qui, entre autres, comprennent: le suivi, l'édition, le mixage et le mastering de trackrecords afin de produire des enregistrements, principalement à la demande de tiers;
3. Pour vendre ou une licence enregistrements originaux à des fins de synchronisation pour les producteurs de films indépendants, des sociétés de licence ou d'autres sociétés qui cherchent la musique, des chansons et / ou des jingles pour des films, des jeux vidéo ou à d'autres fins similaires;
4. Afin d'offrir un service supplémentaire, en plus de ceux mentionnés ci-dessus, qui sont répertoriés sur le site Web de la Société;
5. Pour créer un site Web et / ou tout support internet pour effectuer l'objectif de la Société;
6. Pour agir avec une banque afin de mettre en place un processus de paiement sur internet dans l'objectif de la Société;
7. Pour réaliser les activités en qualité de société holding de propriété intellectuelle, d'entreprendre des recherches et le développement des inventions, droits d'auteur, brevets et à accorder des droits, privilèges et licences à l'égard de la même;
8. Pour conclure, assister ou participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
9. Pour octroyer à toute société holding, filiale ou filiale, ou toute autre société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliés») tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même dans faveur d'un prêteur tiers des affiliés) ainsi que d'autres services de soutien aux personnes affiliées;
10. Pour emprunter et lever des fonds de quelque manière et pour garantir le remboursement de toute somme empruntée;
11. Pour réaliser les activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement des objectifs et exercer généralement toute opération qu'elle juge utile à la réalisation et au développement de son objet, et
12. Généralement de faire toutes les autres choses qui peuvent apparaître à la Société d'être accessoires ou favorables à la réalisation des objets ci-dessus ou aucune d'elles.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et une mille (31.000,-) actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

7.2 Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.3 En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

7.4 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

Art. 8. Administrateur. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suit l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être lue comme une référence à cet administrateur unique, le cas échéant.

Les transactions conclues par la Société peuvent être enregistrées en quelques minutes et, si elle est effectuée dans des conditions normales dans le cours normal des affaires, doivent être ainsi mentionnées lorsqu'il est entré avec son administrateur unique ayant un conflit d'intérêts.

La Société est engagée envers les tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Conseil d'Administration.

9.1 La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).

9.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

9.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

9.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

9.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée d'un (1) an et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à l'assemblée, la/les personne(s) convoquant l'assemblée fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'heure fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union européenne.

10.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

10.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

10.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

11.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

12.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

12.2 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Signature Sociale.

13.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

13.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par

la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 15. Conflit d'intérêts.

15.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

15.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 16. Assemblée Générale des Actionnaires.

Assemblée Générale des Actionnaires

16.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

16.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle

16.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration. Les Actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

16.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20^e jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

16.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

16.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

16.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

16.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

16.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

16.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

16.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenue.

16.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

16.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 17. Surveillance.

17.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 18. Année sociale.

18.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

18.2 Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

18.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

18.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 19. Distribution de dividendes et distributions à partir des Comptes de Réserve

19.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

19.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteint 10 pour cent du capital social.

19.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

19.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 20. Dissolution et liquidation de la Société.

20.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émis lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

20.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration.

20.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

20.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

20.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 21. Modification des Statuts.

21.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Loi applicable.

22.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Langue.

23.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le nombre d'administrateurs à un et de renommer Monsieur Matteo BERLOFFA SPADAFORA, demeurant à 18-20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur unique de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'autoriser et à accorder à l'administrateur de déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi, I. Colamonico, M. Berloffa-Spadafora et M. Loesch.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 septembre 2013. LAC/2013/43000. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2013.

Référence de publication: 2013136487/791.

(130165984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2013.

Gohu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.955.

L'an deux mille treize, le deux août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "GOHU S.A.", avec siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B178955, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 17 juillet 2013, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck PROVOST, directeur, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (969.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à un million d'euros (1.000.000.- EUR) par la création et l'émission de neuf mille six cent quatre-vingt-dix (9.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

2. Souscription et libération des nouvelles actions à la valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission, moyennant apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 3 paragraphe 1 des statuts afin de l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (969.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à un million d'euros (1.000.000.- EUR) par la création et l'émission de neuf mille six cent quatre-vingt-dix (9.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission de un million huit cent trois mille euros (1.803.000.- EUR) lesquelles actions jouissent des mêmes droits et obligations que les anciennes actions et confèrent le droit à des dividendes à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les neuf mille six cent quatre-vingt-dix (9.690) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique et libérées entièrement avec la prime d'émission par le souscripteur moyennant un apport en nature, consistant en quarante-quatre (44) actions de la société de droit français CHRISTIAN LOUBOUTIN SAS, une société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 380 742 650 et ayant son siège social au 19, Rue Jean Jacques Rousseau, F-75001 Paris, lesquelles actions représentent zéro virgule trente-neuf pour cent (0,39 %) du capital social de la société mentionnée d'une valeur de deux millions sept cent soixante-douze mille euros (2.772.000.- EUR).

Rapport du réviseur d'entreprises

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature décrit ci-dessus à fait l'objet d'un rapport établi le 26 juillet 2013 par GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège social, au 89A Pafbruch, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298, lequel rapport, après avoir été signé «ne varietur» par tous les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'existence et la valeur des Actifs Apportés sont constatés par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences effectuées, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins aux nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Réalisation effective de l'apport

Le souscripteur déclare en sa qualité d'apporteur:

- que toutes les actions sont entièrement libérées;
- qu'il est le seul propriétaire légal des actions apportées;
- que lesdites actions sont légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;
- que toutes formalités seront réalisées en France aux fins de formaliser le présent apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

La preuve du transfert des susdites actions de la société «CHRISTIAN LOUBOUTIN SAS» par Monsieur Hugo MARCHAND à la société GOHU S.A., a été rapportée au notaire instrumentant par une lettre d'engagement du Président de la susdite société française dont une partie des actions représentatives du capital social viennent d'être apportées à la société GOHU S.A.,

à faire le nécessaire en vue du transfert effectif au nom de la société GOHU S.A. dès réception d'un acte notarié constatant lesdits apports, laquelle lettre d'engagement reste annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédemment prise, l'article 3 paragraphe 1 des statuts est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Paragraphe 1.** Le capital souscrit est fixé à un million d'euros (1.000.000.- EUR), représenté par dix mille (10.000) d'actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, libérées entièrement.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois mille quatre cents euros (3.400.-EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, I. Colamonico, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 août 2013. LAC/2013/36913. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117334/93.

(130142675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Hurran Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.918.

In the year two thousand and thirteen,
on the nineteenth day of July.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "HURRAN HOLDING", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 07 December 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 261 of 21 March 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 104 918 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 23 April 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1169 of 04 June 2010.

The extraordinary general meeting is declared open with Mrs Laurence CHRISTIANY, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Laetitia KELKERMANS, employee, with professional address in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Acknowledgment of the redemption of 30 shares owned by the shareholder OMNIVO AB", and made by the Company, on December 13, 2012;

2. Acknowledgment of the redemption of 25 shares owned by "C. Aulin AB" and made by the Company, on 19 July 2013.

3. Cancellation of these 55 redeemed shares and subsequently reduction of the subscribed capital by an amount of EUR 1.375,- and is brought from its amount of EUR 12.500,- to EUR 11.125,-

4. Increase of the share capital by an amount of EUR 1.375,- so as to raise it from its current amount of EUR 11.125,- to EUR 12.500,- by the issuance of 55 new shares, of a nominal value of EUR 25,- each;

5. Subscription and payment by the existing shareholder, being Sverker Backlund, of the 55 new shares;

6. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

118830

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to acknowledge the redemption of thirty (30) shares held by the shareholder "OMNIVO AB", with registered office at 7A, Valkyriavagen, S-182 67 Djursholm, made by the Company, on 13 December 2012.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to acknowledge the redemption of twenty-five (25) shares held by the shareholder C. Aulin AB, a company organized and existing under the laws of Sweden, with registered office at 19, Centralvagen, S-171 68 Solna, registered under the number 556924-0509 and made by the Company, on 19 July 2013.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to reduce the corporate subscribed capital by an amount of one thousand three hundred and seventy-five euro (1'375.- EUR) in order to reduce it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR) to an amount of eleven thousand one hundred and twenty-five euro (11 '125.- EUR) by way of cancellation of the fifty-five (55) shares with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each and owned by the Company, which redemptions made by the same Company have previously been acknowledged.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the corporate subscribed capital by an amount of one thousand three hundred and seventy-five euro (1'375.- EUR) in order to raise it from its amount presently reduced of eleven thousand one hundred and twenty-five euro 11'125.- EUR) to an amount of twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR) by way of issuing fifty-five (55) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) having all the same privileges and rights as the existing shares, to be entirely subscribed by the current sole shareholder, Mr. Sverker BACKLUND, company director, residing at 7, Skepparkroken, S-181 66 Lidingö (Sweden) and to be fully paid up by a contribution in cash, so that, as of today, the aggregate amount of one thousand three hundred and seventy-five euro (1'375.- EUR) is at the entire disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Fifth resolution

As the reduction of the subscribed share capital followed immediately by an increase of said subscribed capital of the same amount, there is no need to amend article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation, referring to its subscribe share capital, which amount will remain twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) all held by Mr Sverker BACKLUND, prenamed, in his capacity as sole shareholder of he Company "HURRAN HOLDING".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at nine hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le dix-neuvième jour du mois de juillet.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «HURRAN HOLDING», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 07 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 251 du 21 mars 2005 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104 918 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 23 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1169 du 04 juin 2010.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Madame Laurence CHRISTIANY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Laetitia KELKERMANS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Reconnaissance du rachat de 30 parts sociales détenues par l'associé "OMNIVO AB" et fait par la Société en date du 13 décembre 2012;

2. Reconnaissance du rachat de 25 parts sociales détenues par l'associé «C. Aulin AB» et fait par la Société en date du 19 juillet 2013.

3. Annulation de 55 parts sociales ainsi rachetées et réduction subséquente du capital social souscrit d'un montant de EUR 1'375.- pour le ramener de EUR 12'500.- à EUR 11'125.-

4. Augmentation du capital souscrit d'un montant de EUR 1'375.- afin de le porter de son montant actuel de EUR 11'125.- à EUR 12'500.- par l'émission de 55 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.-chacune;

5. Souscription et libération par l'associé existant, Monsieur Sverker Backlund de ces 55 parts sociales nouvelles.

6. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de reconnaître le rachat de trente (30) parts sociales détenues par l'associé «OMNIVO AB», avec siège social à 7A, Valkyriavägen, S-182 67 et fait à la Société même, le 13 décembre 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de reconnaître le rachat de vingt-cinq (25) parts sociales détenues par l'associé, C. Aulin AB, une société incorporée sous le droit suédois, dont à le siège social est situé au 19, Centralvägen, S-171 68 Solna, sous le numéro 556924-0509 et fait à la Société même, en date du 19 juillet 2013.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de mille trois cent soixante-quinze euros (1'375.- EUR) en vue de le ramener de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) à un montant de onze mille cent vingt-cinq euros (11'125.- EUR) au moyen d'annulation de cinquante-cinq (55) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune et appartenant à la Société, lesquels rachats par la même Société ont été présentement reconnus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de mille trois cent soixante-quinze euros (1'375.- EUR) en vue de le porter de son montant présentement réduit de onze mille cent vingt-cinq euros (11'125.- EUR) à un montant de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) par l'émission de cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, à souscrire intégralement par l'associé existant, Monsieur Sverker BACKLUND, directeur de société, demeurant à 7, Skepparkroken, S-181 66 Lidingö (Suède) et à libérer entièrement par un apport en numéraire, de sorte que le montant total de mille trois cent soixante-quinze euros (1'375.- EUR) est dès-à-présent à la libre disposition de la Société, la preuve de ce paiement en numéraire a été rapportée au notaire soussigné qui la reconnaît expressément.

118832

Cinquième résolution

Etant donné que la réduction du capital social souscrit suivie immédiatement d'une augmentation de capital dudit capital souscrit ont été réalisées à concurrence du même montant, il n'est pas nécessaire de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société se référant à son capital social souscrit, lequel montant demeurera douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes détenues par Monsieur Sverker BACKLUND, prénommé, en sa qualité de seul et unique associé de la Société «HURRAN HOLDING»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: L. CHRISTIANY, L. KELKERMANS, V. TIMMERMANS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9688. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013117354/170.

(130142565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

LIC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.146.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

LaSalle Investment Scottish II Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of England, registered with Companies House under number SL5666, having its registered office at 1st Floor, 150 St. Vincent Street, Glasgow G2 5ND, United Kingdom, represented by its general partner LIS II (General Partner), LLC,

here represented by Mrs Cathy Blondel, legal counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 11 July 2013, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LIC II Luxembourg", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 121 146, incorporated by a deed of the undersigned notary on 6th November 2006, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 2322 of 14 December 2006. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on 21 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1170 of 9 May 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and eighty-two thousand seven hundred and twenty US Dollars (USD 182,720.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred and twenty-four thousand seven hundred and sixty US Dollars (USD 924,760.-) to one million one hundred and seven thousand four hundred and eighty US Dollars (USD 1,107,480.-) through the issue of four thousand five hundred and sixty-eight (4,568) new shares, with a nominal value of forty US Dollars (USD 40.-) each.

The new shares are to be subscribed by LaSalle Investment Scottish II Limited Partnership prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by LaSalle Investment Scottish II Limited Partnership against the Company for a total amount of two million seven hundred and forty-one thousand fifty-five US Dollars fifty-one cents (USD 2,741,055.51).

The total contribution of two million seven hundred and forty-one thousand fifty-five US Dollars fifty-one cents (USD 2,741,055.51) will be allocated as follows:

(i) one hundred and eighty-two thousand seven hundred and twenty US Dollars (USD 182,720.-) will be allocated to the share capital of the Company and

(ii) two million five hundred and fifty-eight thousand three hundred and thirty-five US Dollars and fifty-one cents (USD 2,558,335.51) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). “The Company’s share capital is set at one million one hundred and seven thousand four hundred and eighty US Dollars (USD 1,107,480.-) represented by twenty-seven thousand six hundred and eighty-seven (27,687) shares with a par value of forty US Dollars (USD 40.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

LaSalle Investment Scottish II Limited Partnership, une société en commandite organisée selon les lois d’Angleterre, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro SL5666 ayant son siège social 150 St Vincent Street, Glasgow G2 5ND, Royaume Uni, représentée par son associé commandité LIS II (General Partner), LLC,

ici représentée par Madame Cathy Blondel, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 11 juillet 2013, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LIC II Luxembourg» ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121 146, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 6 novembre 2006, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2322 du 14 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1170 du 9 mai 2012.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-deux mille sept cent vingt Dollars Américains (USD 182,720,-) afin de le porter de son montant actuel de neuf cent vingt-quatre mille sept cent soixante Dollars Américains (USD 924.760,-) à un million cent sept mille quatre cent quatre-vingt Dollars Américains (USD 1.107,480,-) par l’émission de quatre mille cinq cent soixante-huit (4.568) parts sociales d’une valeur de quarante Dollars Américains (USD 40.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle Investment Scottish II Limited Partnership prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par LaSalle Investment Scottish II Limited Partnership contre la Société d’un montant total de deux millions sept cent quarante et un mille cinquante-cinq Dollars Américains et cinquante-et-un cents (USD 2.741.055,51).

L’apport de deux millions sept cent quarante et un mille cinquante-cinq Dollars Américains et cinquante-et-un cents (USD 2.741.055,51) sera alloué comme suit:

(i) cent quatre-vingt-deux mille sept cent vingt Dollars Américains (USD 182,720,-) au capital social et

(ii) deux millions cinq cent cinquante-huit mille trois cent trente-cinq Dollars Américains et cinquante et un cents (USD 2.558.335,51) pour le compte de prime d’émission.

Les documents justificatifs de l’existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme d'un million cent sept mille quatre cent quatre-vingts Dollars Américains (USD 1.107,480,-) représentée par vingt-sept mille six cent quatre-vingt-sept (27.687) parts sociales d'une valeur de quarante Dollars Américains (USD 40.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9694. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013117432/107.

(130142903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**Ispat Inland S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ispat Inland S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.171.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of the month of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the société anonyme "ISPAT INLAND S.A.", having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B73171 (hereinafter the "Company") and incorporated pursuant to a notarial deed on December 17, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 126 of February 8, 2000. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed on December 28, 2005, which deed has been published in the Mémorial C, Register of Companies and Associations on July 14, 2006, number 1364,

namely:

"MITTAL STEEL US HOLDINGS BV", a besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid, having its registered office at Eemhavenweg 70, NL-3089 KH Rotterdam, registered with the Rotterdam Trade and Companies Register under the number 24286459, here represented by Mrs Ana Paula DA SILVA, professionally residing at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on the 10th of July 2013,

said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing company and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

holding the total of nine hundred thirty-four million four hundred thirty-eight thousand six hundred thirty-nine (934,438,639) shares out of the nine hundred thirty-four million four hundred thirty-eight thousand six hundred thirty-nine (934,438,639) shares issued, representing the entire issued share capital of the Company that amounts to one billion eight hundred sixty-eight million eight hundred seventy-seven thousand two hundred seventy-eight Euro (Euro 1,868,877,278.-).

The appearing company, acting as the sole shareholder of the Company, declaring to disregard the formal rules to hold a shareholders' meeting, such as convening, agenda and constitution of the committee and acknowledging being perfectly informed about the decisions to be taken.

After discussion, the appearing company records the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change, with immediate effect, the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a "société anonyme" into a "société à responsabilité limitée".

Second resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "ISPAT INLAND S.à r.l."

Third resolution

The sole shareholder decides to approve the conversion of the existing nine hundred thirty-four million four hundred thirty-eight thousand six hundred thirty-nine (934,438,639) shares (actions) of the Company with a par value of two euro (EUR 2.-) each into nine hundred thirty-four million four hundred thirty-eight thousand six hundred thirty-nine (934,438,639) new shares (parts sociales) of the Company with a par value of two euro (EUR 2.-) each.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder decides to fully restate the articles of association of the Company, so as to read as follows:

« **Art. 1.** There exists among the subscriber and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") by the name of "ISPAT INLAND S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. The corporate objects of the Company concern all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests. The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at one billion eight hundred sixty-eight million eight hundred seventy-seven thousand two hundred seventy-eight Euro (Euro 1,868,877,278.-), represented by nine hundred thirty-four million four hundred thirty-eight thousand six hundred thirty-nine (934,438,639) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) per share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of its shareholders in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act").

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of its shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The general shareholders meeting or the single manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail, telegram or telefax another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year.

Art. 15. Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

Fifth resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of the current directors of the Company and to give them discharge for the exercise of their mandate.

The sole shareholder decides to accept the resignation of the current statutory auditor.

The sole shareholder decides to appoint, for an unlimited period, the following persons as managers of the Company:

- 1) Mr. Egbert JANSEN, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.
- 2) Mrs. Elodie VIVIER, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.
- 3) Mr. Christian SCHILTZ, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

The sole shareholder decides to appoint, for a period of one (1) year, Mr. Bruno PAIM PARREIRA, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, as statutory auditor.

Sixth resolution

Following the Company's change of legal form, the Company's shares will be held by "Mittal Steel US Holdings BV".

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

le seul et unique actionnaire de la société anonyme «ISPAT INLAND S.A.», ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 73171, ci-après dénommée la «Société», constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 126 du 8 février 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1364 du 14 juillet 2006,

à savoir:

«MITTAL STEEL US HOLDINGS BV», besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid avec siège social au Eemhavenweg 70, NL3089 KH Rotterdam, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Rotterdam sous le numéro 24286459, représentée aux fins des présentes par Madame Ana Paula DA SILVA, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 juillet 2013,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

détenant le total de neuf cent trente-quatre millions quatre cent trente-huit mille six cent trente-neuf (934.438.639) actions sur les neuf cent trente-quatre millions quatre cent trente-huit mille six cent trente-neuf (934.438.639) actions émises représentant l'intégralité du capital social de un milliard huit cent soixante-huit million huit cent soixante dix-sept mille deux cents soixante dix-huit d'euros (EUR 1.868.877.278.-).

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, elle prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer, avec effet immédiat, la forme juridique de la Société et de la transformer de sa forme actuelle de «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «ISPAT INLAND S.à r.l.».

Troisième résolution

L'associé unique décide d'approuver la conversion des neuf cent trente-quatre millions quatre cent trente-huit mille six cent trente-neuf (934.438.639) actions existantes de la Société ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-)

chacune en neuf cent trente-quatre millions quatre cent trente-huit mille six cent trente-neuf (934.438.639) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «ISPAT INLAND S.à r.l.» (ci-après, la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations tous concours, prêts, avances ou garanties.

De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations financières, commerciales industrielles ou immobilières, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à un milliard huit cent soixante-huit millions huit cent soixante dix-sept mille deux cents soixante dix-huit euros (EUR 1.868.877.278.-), il est représenté par neuf cent trente-quatre millions quatre cent trente-huit mille six cent trente-neuf (934.438.639) parts sociales de deux euros (EUR 2.-) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée générale des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

L'associé unique décide d'accepter la démission du commissaire actuel.

L'associé unique décide de nommer, pour une durée illimitée, les personnes suivante en tant que gérants de la Société:

- 1) Monsieur Egbert JANSEN, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.
- 2) Madame Elodie VIVIER, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

3) Monsieur Christian SCHILTZ, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.
L'associé unique décide de nommer, pour une durée de un (1) an, Monsieur Bruno PAIM PARREIRA, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en tant que commissaire.

Sixième résolution

Suite au changement de la forme juridique de la Société, les parts sociales de la Société seront détenues par MITTAL STEEL US HOLDINGS BV.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.P. DA SILVA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9670. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013117388/323.

(130142319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

I.C.S. Assurances et Finances, Integra Consultancy Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.616.

L'an deux mille treize, le vingt-six juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A. en abrégé I.C.S. ASSURANCES ET FINANCES", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 4 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 509 du 18 septembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte d'assemblée générale des actionnaires sous seing privé contenant conversion du capital social en euro, en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 422 du 15 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la société à concurrence de SOIXANTE SEIZE MILLE TREIZE EUROS ET TRENTE ET UN CENTS (76.013,31.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE NEUF CENTS (30.986,69.- EUR) à CENT SEPT MILLE EUROS (107.000.-EUR), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de la société de réserves disponibles d'un montant de SOIXANTE SEIZE MILLE TREIZE EUROS ET TRENTE ET UN CENTS (76.013,31.- EUR).

2. Augmentation de capital de la société à concurrence d'un montant de DIX-HUIT MILLE EUROS (18.000 EUR.-) pour le porter de son montant actuel de CENT SEPT MILLE EUROS (EUR 107.000) à un montant de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125.000.- EUR) par augmentation du pair comptable de chaque action.

3. Fixation de la valeur nominale à CENT EUROS (100.- EUR) par action.

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5. Suppression de toute référence au capital autorisé et modification afférente de l'article 4 des statuts.

6. Transfert du siège de la société de L-2210 Luxembourg, 54-56 Boulevard Napoléon à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de SOIXANTE SEIZE MILLE TREIZE EUROS ET TRENTE ET UN CENTS (76.013,31.-EUR), pour le porter de son montant actuel de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE NEUF CENTS (30.986,69.- EUR) à CENT SEPT MILLE EUROS (107.000.- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au compte capital de la société d'un montant de SOIXANTE SEIZE MILLE TREIZE EUROS ET TRENTE ET UN CENTS (76.013,31.- EUR) montant à prendre dans le compte réserve de la société.

L'existence des dites réserves a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et confirmée par un certificat établi par deux (2) administrateurs en date du 24 juillet 2013.

Les comptes annuels ont été approuvés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 21 juin 2013.

Une copie des comptes annuels ainsi que le certificat, resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide encore d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de DIX-HUIT MILLE EUROS (18.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel CENT SEPT MILLE EUROS (107.000.- EUR) à un montant de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125.000.- EUR), sans émission de nouvelles actions, par augmentation du pair comptable de chaque action.

Les actionnaires existants, tels que renseignés sur la liste de présence, s'acquittent chacun pour moitié de cette augmentation du pair comptable de chaque action par un versement en numéraire, de sorte que la somme de DIX HUIT MILLE EUROS (18.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

La preuve de ces paiements en numéraire en ayant été rapportée au Notaire soussigné, qui le constate expressément au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:C

"Art. 3. Le capital social est fixé à CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125.000.- EUR) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer toute référence au capital autorisé et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915."

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-2210 Luxembourg, 54-46, Boulevard Napoléon à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cent euros (1.100.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. NEZAR, C. NOEL, C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35223. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117378/103.

(130142560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**evoXchange S.A., Société Anonyme,
(anc. Mobilized Ventures S.A.).**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 147.859.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of August.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MOBILIZED VENTURES S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147.859, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on August 11, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1828 of September 22, 2009, and whose articles of incorporation have been amended for the last time on 6 June 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Diekirch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1788 of August 17, 2012.

The meeting is opened with Mr Petrus VAN ELFEREN, with address at Hogewaldstraat 12, 6641 KE Beuningen, The Netherlands, in the Chair.

The chairman designates as secretary Mrs. Angélique BLAISE, employee, professionally residing in L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume.

The meeting designates as scrutineer, Mr Petrus VAN ELFEREN, with address at Hogewaldstraat 12, 6641 KE Beuningen, The Netherlands.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all one thousand two hundred forty-two (1,242) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To change the denomination of the Company into "evoXchange S.A." and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company;

2. To redenominated the existing 1,242 (one thousand two hundred forty two) shares having a par value of EUR 25.- (twenty five Euro) each into sixty-two thousand one hundred (62,100) shares with a par value of EUR 0.50 (fifty cents) each and to amend subsequently the article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. To appoint Mr Gökhan GÜLLER as new director of the Company with immediate effect for a term ending at the annual general meeting to be held in 2019;

4. To accept the resignation of Mr Hendrikus COOLEN as director of the Company with immediate effect;

5. Miscellaneous.

After duly considering each item of the agenda, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change, with immediate effect, the denomination of the Company from "MOBILIZED VENTURES S.A." to "evoXchange S.A." and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There exists a joint stock corporation (société anonyme) called "evoXchange S.A."("the Company").". "

Second resolution

The general meeting decides to redenominate the existing 1,242 (one thousand two hundred forty two) shares having a par value of EUR 25.-(twenty five Euro) each into sixty-two thousand one hundred (62,100) shares with a par value of EUR 0.50 (fifty cents) each and to amend subsequently the article 5.1 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company has an issued capital of EUR 31,050.- (thirty one thousand and fifty Euro) divided into sixty-two thousand one hundred (62,100) shares having a par value of EUR 0.50 (fifty cents) each, which have been fully paid up in cash."

Third resolution

The general meeting resolved to appoint as new Director of the Company with immediate effect for a term ending at the annual general meeting to be held in 2019 the following person:

- Mr Gökhan GÜLLER, born on 4 January 1972 in Turkey, with address at TR-34394 Sisli-Istanbul (Turkey), Esentepe Mah. Yazarlar Sokak 15 A1.

Fourth resolution

The general meeting accept the resignation of Mr Hendrikus COOLEN, born on 25 December 1963 in Cuyk, The Netherlands, with address at Rhoode 30, B-2360 Oud Turnhout, Belgium, as Director of the Company with immediate effect and resolved to grant full discharges to this person for the performance of its duties as far as legally possible.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour d'août.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MOBILIZED VENTURES S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.859, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1828 du 22 septembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, en date du 6 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1788 du 17 août 2012.

La séance est ouverte sous la présidence Monsieur Petrus VAN ELFEREN, domicilié à Hogewaldstraat 12, 6641 KE Beuningen, Pays-Bas.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Angélique BLAISE, employée, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Petrus VAN ELFEREN, domicilié à Hogewaldstraat 12, 6641 KE Beuningen, Pays-Bas.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'ensemble des mille deux cent quarante-deux (1.242) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination sociale de la Société en "evoXchange S.A." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

2 Reclassification des mille deux cent quarante-deux (1.242) d'actions existantes d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune en soixante-deux mille cent (62.100) actions d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) et modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3 Nomination de Monsieur Gökhan GÜLLER en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet immédiat, pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

4 Acceptation de la démission de Monsieur Hendrikus COOLEN en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;

5 Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'assemblée générale a pris à l'unanimité es résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de "MOBILIZED VENTURES S.A." en "evoXchange S.A." et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "evoXchange S.A." ("la Société").».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reclassifier les mille deux cent quarante-deux (1.242) d'actions existantes d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune en soixante-deux mille cent (62.100) actions d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) et de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 31.050,-(trente et un mille et cinquante euros) représenté par soixante-deux mille cent (62.100) actions d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune, entièrement libérées en espèces.».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019, la personne suivante:

- Monsieur Gökhan GÜLLER, né le 4 janvier 1972 en Turquie, domicilié à TR-34394 Sisli-Istanbul (Turquie), Esentepe Mah. Yazarlar Sokak 15 A1.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Hendrikus COOLEN, né le 25 décembre 1963 à Cuyk, Pays-Bas, domicilié à Rhode 30, B-2360 Oud Turnhout, Belgique, et décide de lui donner entière décharge pour l'exercice de ses fonctions dans les limites prévues par la loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. VAN ELFEREN, A. BLAISE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 09 août 2013. Relation: DIE/2013/9906. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117469/152.

(130142844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

GSMP V Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 116.396.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 07 aout 2013, que GS Mezzanine Partners V Onshore Fund L.P. ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA a transféré 500 parts sociales détenues dans GSMP V Onshore S.à r.l. à GSMP V Onshore Holdings LP ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSMP V Onshore S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérante

Référence de publication: 2013117337/17.

(130143002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

MPK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2159 Luxembourg, 4, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 179.506.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le six août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Marie-Paule KRIER, épouse MAISONNEUVE, dirigeante de sociétés, née le 30 mai 1969 à Thionville (France), demeurant à L-2159 Luxembourg, 4, rue de Mondorf, agissant en sa qualité d'associé unique.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "MPK INVEST S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à L-2159 Luxembourg, 4, rue de Mondorf.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 363.900,00 (trois cent soixante trois mille neuf cent euros), divisé en 3.639 (trois mille six cent trente-neuf) parts sociales de EUR 100,00 (cent) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

L'associé fondateur déclare souscrire l'intégralité des parts comme suit:

Madame Marie-Paule KRIER, épouse MAISONNEUVE	3.639
Total	3.639

L'émission des parts est en outre sujette au paiement d'une prime d'émission totale s'élevant à EUR 3.275.100,00 (trois millions deux cent soixante-quinze mille cent euros).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Le fondateur a déclaré libérer intégralement les parts sociales par un apport en nature consistant en 3.639 (trois mille six cent trente-neuf) parts d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune, de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ARENES COMPANY S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-2159 Luxembourg, 4, rue de Mondorf, et un capital souscrit de EUR 363.900,00- (quarante mille euros), c'est à dire 100,00% (cent pour cent) de la totalité de ses parts émises, cet apport étant évalué à EUR 3.639.000,00 (trois millions six cent trente-neuf mille euros).

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce des sociétés concernées, leur bilan récent et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport.

Madame Marie-Paule KRIER, épouse MAISONNEUVE, apporteur, déclare que:

- Elle est le seul plein propriétaire de ces parts et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

Intervention du gérant.

Est alors intervenue Madame Marie-Paule KRIER, épouse MAISONNEUVE, gérante de la société à responsabilité limitée ARENES COMPANY S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-2159 Luxembourg, 4, rue de Mondorf.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de gérante de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Madame Marie-Paule KRIER, épouse MAISONNEUVE marque

expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts, et confirme la validité des souscription et libération.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commence ce jour et se termine le 31 décembre 2013.

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Madame Marie-Paule KRIER, épouse MAISONNEUVE, née le 30 mai 1969 à Thionville (France), demeurant à L-2159 Luxembourg, 4, rue de Mondorf, est nommée gérante pour une durée illimitée.
- 2) L'adresse de la Société est fixé à L-2159 Luxembourg, 4, rue de Mondorf.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M-P- KRIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2013. Relation: LAC/2013/37105. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117471/157.

(130142822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Globe Express Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 139.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118815/9.

(130144725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Cool-Boules, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 58, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117840/10.

(130143371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Credimmo Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 101.146.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013117843/10.

(130143470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.
